



Indemnisation hospitalisation MAE

Par **stella83**, le **24/11/2016** à **09:16**

Bonjour,

Ma fille a été opérée d'une scoliose évolutive à 60°.

Elle a été hospitalisée 7 semaines. La MAE a versé les 50 € par jour (forfait hospitalisation maladie). Ma fille a été hospitalisée une seconde fois, toujours dans le cadre de la scoliose, 7 semaines à nouveau. Cette fois, la MAE refuse de m'accorder l'indemnisation. Que puis-je faire ?

Merci.

Cordialement.

Par **jos38**, le **24/11/2016** à **11:24**

bonjour. il faudrait connaître le motif du refus de la MAE et ce qui est prévu dans le contrat

Par **stella83**, le **24/11/2016** à **20:03**

merci pour votre réponse rien n'est défini précisément mais on m'a dit au téléphone : "on a été bien gentil de vous indemniser la première fois on est pas là pour ça nous c'est que les accidents"

aucune réponse écrite

Par **jos38**, le **24/11/2016** à **23:18**

bonsoir. vous parlez de la mae scolaire? effectivement elle n'indemnise que suite à un accident.

Par **stella83**, le **25/11/2016** à **07:37**

MAE famille

Par **jos38**, le **25/11/2016** à **09:19**

bonjour. j'ai également ce contrat mais je n'ai pas pris l'option "maladie".je ne comprends pas leur réponse : soit vous n'avez pas pris cette option et ils n'auraient pas dû vous verser l'indemnité, soit vous l'avez prise et il faut lire les conditions générales pour savoir dans quelles conditions elle est versée. bien souvent,il est précisé 1ère hospitalisation

Par **stella83**, le **25/11/2016** à **09:40**

rien n est precise je pense que c 'est ce qui leur pose probleme et que je n ai pas de refus ecrit

Par **Anna MAE**, le **25/11/2016** à **17:12**

Bonjour stella83,

J'ai pris connaissance de votre message.

Je vous invite à nous transmettre, à l'adresse contact@mae.fr, votre nom, code adhérent ou code postal et votre numéro de téléphone.

Merci d'indiquer dans l'objet de votre message «stella83 – Experatoo».

Un conseiller MAE prendra rapidement contact avec vous afin de trouver une solution.

Bien cordialement,

Anna, chargée relations Adhérents MAE